

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE
CGT, CFTD, CGT-FO, SUD

**La direction de l'Insee doit mettre fin à la précarisation des enquêtrices et
enquêteurs dès le 1er janvier 2013 !**

**La direction de l'Insee décide unilatéralement et brutalement de retarder le passage de
vacataire à contractuel des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee**

Lors du comité technique de réseau du 6 novembre dernier, les organisations syndicales ont validé la circulaire régissant le cadre d'emploi des enquêtrices et enquêteurs (voir CR).

La décision prise par la direction ce jour là était d'appliquer l'engagement du ministre de l'Économie de faire passer les enquêtrices et enquêteurs de vacataires à un statut de contractuels le 1er janvier 2013.

Des groupes de travail se tiennent régulièrement entre les organisations syndicales de l'Insee et la direction dans cette optique, et le dernier s'est tenu le 22 novembre sans annonce remettant en cause cet engagement.

Pourtant, la direction de l'Insee a envoyé ce vendredi 30 novembre dans les directions régionales une note contredisant toute l'organisation prévue jusque là.

Elle annonce la poursuite du statut de vacataire pigiste jusqu'à la signature d'un contrat en 2013. Aucun engagement de date ne figure dans la note. Pour ne pas être ouvertement contradictoire avec le ministère elle annonce une rétroactivité des contrats au 1er janvier.

C'est inacceptable !

- Comment faire de la rétroactivité alors que les agents demeureraient vacataires ? Il n'y a aucune garantie qu'elle aura lieu. De plus, cette rétroactivité n'est par définition pas possible pour la prise en charge des accidents de travail, des maladies, etc.
- Nous le savons d'autant mieux que de nombreuses enquêtrices et enquêteurs actuellement en arrêt maladie attendent d'être contractualisé-e-s afin d'avoir une meilleure indemnisation. La direction qui s'était engagée à la fin de l'été à « forcer » leur contractualisation avant le 1er janvier 2013, n'y est finalement pas parvenue. L'a-t-elle d'ailleurs réellement voulu ?

La direction de l'Insee renie ses engagements et accentue encore une précarité qui n'a que trop duré !

Ajoutons que le report d'enquêtes du début d'année 2013, décidé par la direction afin de permettre une mise en place plus sereine du statut, pénaliserait fortement les enquêtrices et enquêteurs sur leur salaire du début de l'année.

Une gestion de la mise en place des NCEE inacceptable pour les agents des bureaux

Depuis le début des négociations sur les nouvelles conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs (NCEE), nous dénonçons la mise à l'écart des agents qui travaillent sur les NCEE à la DG, à Metz (CSRH) ou en DR (Dem, sites prix, et Sar), alors même que leur rôle est amené à changer dans la nouvelle organisation du travail.

Depuis l'été dernier, ces mêmes agents se sont fortement investis, en plus de leur travail courant, pour la mise en place des NCEE, mais sans aucune information fiable sur le calendrier, sur les formations prévues, sur l'utilisation de nouvelles applications dont certaines mises à jour presque tous les jours, sur les règles à appliquer... !

Avec cette dernière volte face, non seulement les directrices et directeurs régionaux sont désavoués par rapport à leurs engagements lors des réunions annuelles d'enquêtrices et enquêteurs qui se déroulent depuis le 8 novembre, mais tous les agents qui sont sollicité-e-s pour réaliser les entretiens avec les enquêteurs sont mis en très grande difficulté. En effet, sans formation sur le fond, et avec des annonces contradictoires, comment répondre aux très nombreuses questions que se posent légitimement les enquêteurs ?

Dans le même moment, il est demandé à des équipes déjà fortement réduites, d'absorber la mise en place de la paie, de préparer le système de gestion de remboursements de frais dans une période où la supervision occupe beaucoup.

Cette gestion est scandaleuse et n'est pas acceptable !!!

Nous revendiquons :

- **La contractualisation au 1er janvier, permettant la mensualisation des enquêtrices et enquêteurs, avec modification des quotités et des anciennetés lors d'un entretien au 1er trimestre 2013, comme cela était prévu ;**
- **Le passage immédiat pour les enquêtrices et enquêteurs déjà CDI pigistes ;**
- **Une réelle reconnaissance du travail des agents fortement sollicité-e-s à la DG, à Metz et dans les DR : réaffectation des heures écrêtées, autorisation sans limite des reports d'horaires sur l'année 2013 et attribution de compléments de congés ou récupérations d'heures proportionnelle aux contraintes imposées.**

A Paris le 3 décembre 2012